

PREFECTURE DE L'ALLIER

Direction des relations avec les  
collectivités territoriales  
Bureau de l'urbanisme et de la coopération intercommunale  
Affaire suivie par J. Etienne/ed  
N° 16.3-2004

ARRETE

Le préfet de l'Allier  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, modifiée  
et complétée par la loi n°70-1219 du 23 décembre 1970 ;

Vu le décret n°71-858 du 19 octobre 1971 pris en application de la loi  
n°70-1219 du 23 décembre 1970 et modifié par le décret n°94-83 du 19 janvier 1994 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale des objets mobiliers  
dans sa séance du 14 novembre 2003 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

\*\*\*

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les objets mobiliers ci-après sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des  
monuments historiques :

- Aïnay-le-Château (chapelle saint-Roch)
  - . statue de saint-Roch,
  - . deux anges en bois doré 17 ou 18<sup>e</sup> siècle,
  - . trois bas-reliefs en bois polychrome encadrés, représentant  
saint-Jean-Baptiste dans le Désert, Marie-Madeleine dans le  
Désert, le Christ entre les instruments de la Passion,
  - . statue de saint-Thibaud,
  - . tableau bi-face et son cadre : saint-Roch ou Saint-Jacques.
- Billy (église)
  - . voile en satin brodé fil d'or et d'argent,
  - . tableau le Christ et la Samaritaine.



- Le Vernet  
  . statue de la Vierge.
- Yzeure (église saint-Pierre)  
  . tableau Pape et abbesse.

**ARTICLE 2** : Les objets mobiliers figurant sur la liste jointe au présent arrêté sont proposés au classement parmi les monuments historiques.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission ainsi qu'aux maires des communes concernées et publié au recueil des actes administratifs.

Moulins, le 11/03/2004

Le préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

Daniel BARNIER

Pour Copie Conforme  
Le Chef de Bureau



*Jacques Etienne*

Jacques ETIENNE